



FEDERATION FRANCAISE DE TIR COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU RHONE

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 2010/2011

25 – 50 Mètres

Dates : 09--10 – 16 – 17 – 30 / 04 / 2011 / Lieu : Stand Municipal de BRON

=====

I - GENERALITES

L'accès à l'échelon départemental est libre. La procédure et les dérogations seront faites selon le règlement Fédéral de la S.E.C.

Pour participer aux championnats les tireurs doivent être munis de la **licence** de la **saison** en **cours** **signée du médecin** ou d'un certificat médical.

II - INSCRIPTIONS :

DATES LIMITES : 18 FEVRIER 2011

| | | | | |
|-----------|----------------|----------|----------------|------------------------|
| Montant : | 25 - 50 Mètres | - 20 ans | 8,00 € | Equipe : 0,00 € |
| | 25 - 50 Mètres | + 20 ans | 15,00 € | Equipe : 0,00 € |

L'inscription aux départementaux est faite sous la responsabilité des directeurs techniques des clubs. Il vous est demandé de bien vous assurer que les règles de sécurité soient connues et appliquées par vos compétiteurs.

IMPERATIF : Pour chaque tireur engagé :
Nom, Prénom, Numéro de Licence + Lettre Clé , Date de naissance, Catégorie (**ET**, si étranger)
Pour le club : Coordonnées et téléphone du responsable des engagements.

Pour les inscriptions, remplir:

Une feuille pour les disciplines 25 mètres toutes catégories confondues (une seule équipe par catégorie dans chaque discipline **attention** : pas de sur classement pour l'équipe).

Une feuille pour les disciplines 50 mètres toutes disciplines confondues (une seule équipe par catégorie dans chaque discipline **attention** : pas de sur classement pour l'équipe).

Inscrire la catégorie de sur classement dans la colonne de la discipline surclassée.

Règlement des inscriptions par chèque global à l'ordre :

du COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU RHONE

Inscriptions et chèque à adresser à :

CECILLON Gérard 4 impasse VIARD 69004 LYON

Tél.: 06.86.36.93.17

Afin que la diffusion des plans de tir se fassent rapidement ayez l'amabilité de respecter les dates limites d'inscription (18 février 2011 - 25/50 mètres dernier délai).

Pour l'attribution des récompenses des tireurs en classement individuelle, ou en équipes, il faut au moins 3 tireurs ou 3 équipes de même catégorie de la même discipline.

